



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

DELIBERATION N° 230620_004

OBJET : FINANCES : MODIFICATION DES TARIFS 2023 POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS, LE VINGT JUIN à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 juin 2023

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 29

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants.

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - Hervé LASSABLIÈRE - Christiane BRUYAT - Corinne CHEVRON - Emmanuelle NEEL - Isabelle POULARD - Cyril D'IPPOLITO - David BOURKAIB - Mickaël HATRON - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON - Yves GORD - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : Jeanine RONGERE A Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO A Michel NEEL - René GRANGE A Marie-Christine BERTHOLLET - Thierry PONCHON A Corinne CHEVRON - Florence PAILLEUX A Michel FAURE - Frédéric BERTHET A Annie CHAPUIS - Nathalie JOUBAND A Isabelle POULARD - Julienne BERTHET A Hervé LASSABLIÈRE - Gérard HAEGY A Christian BLANCHARD.

Secrétaire élu pour la session : Michel FAURE

Monsieur NEEL rappelle que par délibération en date du 13 décembre 2022, le conseil municipal a approuvé les tarifs 2023.

Il informe l'assemblée qu'il est nécessaire de compléter ce tableau en ajoutant des tarifs pour les occupations ponctuelles du domaine public. Il propose de facturer ces occupations ponctuelles à hauteur de 2,10 €uros par mètre linéaire et par jour d'occupation. A cela peut s'ajouter un forfait de 6€ par jour d'occupation si un besoin de branchement électrique a été formulé.

Ces tarifs seront applicables dès que la présente délibération sera exécutoire.

Où cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur NEEL et les nouveaux tarifs présentés
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL



Le secrétaire de séance,
Michel FAURE